

gers), qui fournit un nouvel exemple de cette confusion déplorable et prouve combien il importe de connaître avec exactitude tous les phénomènes produits par la putréfaction.

Le nommé Piriou était disparu depuis vingt et un jours, quand son corps fut rejeté sur le rivage de Penhors, canton de Plogastel (Finistère). Il resta ensuite exposé à l'air libre pendant trente heures environ. A cette époque le soleil était vif, et la température notablement élevée. Des experts furent appelés et constatèrent ce qui suit :

Le cadavre encore couvert de ses vêtements était dans un état de décomposition putride très-avancée, surtout à la tête, au cou et au ventre. Les parties molles avaient été rongées, détruites sur divers points de la surface du corps. Les arcades alvéolaires étaient dépourvues de dents et laissaient passer dans leur intervalle la langue qui était brune et d'un volume énorme. Cet organe dépassait les mâchoires au delà de l'insertion du frein, et par suite de son renversement en haut, s'appliquait sur l'orifice antérieur des fosses nasales dont il obstruait le tiers inférieur. Aucune trace de blessures ni de constriction du cou par un lien n'était apparente. Le cerveau était putréfié sans signe de congestion sanguine dans son tissu au moment de la mort; les os du crâne étaient intacts. La membrane muqueuse de la trachée et des bronches avait une couleur lie de vin. Les poumons étaient emphysémateux, remplissaient exactement la poitrine. Les cavités droites du cœur étaient gorgées de sang noir demi-fluide. L'estomac était vide et la couleur de sa muqueuse lie de vin rouge.

De ces faits, les experts concluaient que Piriou était mort *probablement strangulé*, appuyant leur opinion, 1° *sur la sortie excessive de la langue*; 2° *sur la vacuité complète de l'estomac*, rien d'ailleurs, suivant eux, n'autorisait à penser qu'ici la mort fût le résultat de l'asphyxie par immersion.

C'est à l'occasion de ces conclusions et des circonstances qui précèdent que MM. Foullioy et Ollivier ont reçu l'invitation de donner leur avis.

Une courte discussion sur la signification des faits précités a suffi à ces médecins pour établir que les conclusions dont il s'agit n'étaient pas fondées.

Ainsi, par exemple, un phénomène *exclusivement* cadavérique est devenu pour les experts un des faits qu'ils invoquent pour admettre la strangulation : c'est la *saillie excessive de la langue hors de la bouche*. Mais, selon MM. Foullioy et Ollivier, il est évident que cette saillie est le résultat constant de la tuméfaction produite par les gaz chez les individus qui, ayant séjourné un certain temps dans l'eau, ont été exposés ensuite à l'air libre, et sont dans un état de décomposition avancé. Or, c'était là le cas dans lequel était le corps de Piriou, et chez lui la putréfaction avait encore été hâtée par les nombreuses solutions de continuité des parties molles. Cette circonstance seule expliquerait donc la saillie de la langue, si l'absence complète des dents ne venait pas faire comprendre que son expulsion a dû être d'autant plus facile qu'il y avait moins d'obstacles opposés à sa sortie.

Qu'on ajoute à cela l'absence de traces de constriction du cou par un lien, l'absence d'une mobilité insolite de la tête sur le tronc, l'absence de congestion sanguine dans le cerveau, et il y aura lieu de conclure que la saillie de la langue n'a pas été le résultat de la strangulation.

En second lieu, les experts, regardant la *vacuité complète de l'estomac* comme un fait qui infirme la submersion pendant la vie, ont émis une opi-